

Note aux comités

concernant le dépôt des candidatures de leur(s) binôme(s)
à l'élection du 25/02/2017

L'appel à candidature des binômes représentant leur comité a été lancé le 25/12/2016 conformément aux Statuts et au RI de la ligue des Hauts-de-France.

- A.** La constitution des binômes se fait au sein de chaque comité dans le respect de ses statuts et de son RI.
- B.** Le dépôt de la candidature du (ou des) binôme(s) de chaque comité se présentant à l'élection du CA de la ligue des Hauts-de-France doit être fait par son comité :
- Par un PV du comité adressé au siège de la ligue de Picardie de handball (ligue support des opérations électorales) actant les noms des membres du (ou des) binôme(s) se présentant à l'élection du CA des Hauts-de-France. Ce PV doit être signé par le président et le secrétaire du comité.
 - En respectant la date limite de dépôt de candidature de son (ou ses) binôme(s).
 - En respectant les procédures précisées par les Statuts et RI de la ligue des Hauts-de-France.
 - En joignant, pour chaque membre du binôme candidat, leur « Déclaration individuelle de candidature » complétée, datée et signée.
 - En joignant, pour chaque membre du binôme candidat, les pièces liées à leur dépôt de candidature (copie d'une pièce d'identité, copie de la licence 2016/2017, extrait de casier judiciaire (bulletin n° 3) de moins de 3 mois)
- C.** Seules seront retenues les candidatures remplissant les conditions d'éligibilité, reçues par le secrétariat général de la ligue de Picardie **avant la date limite du 15/02/2017** et validées par la commission électorale.

Élection proprement dite du binôme au CA de la ligue des Hauts-de-France

- D.** Le jour de l'AG électorale de la ligue des Hauts-de-France les comités votent pour élire le binôme de leur comité.
Les binômes ainsi élus feront partie du CA de la ligue des Hauts-de-France.
Seule l'élection du binôme représentant son comité à l'AG de la ligue des Hauts-de-France du 25/02/2017 lui donne la légitimité au sein du CA de la ligue des Hauts-de-France.
- E.** Toute contestation concernant la recevabilité du dépôt des candidatures des binômes doit être faite immédiatement ou au plus tard 5 jours avant la date des élections auprès du secrétariat de la ligue de Picardie, ligue support des opérations électorales.

Je suis à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Daniel Houzé
Référént du CoPil de la fusion des ligues de handball
Picardie- Nord-Pas de Calais
houze.dan@wanadoo.fr
Tél : 06 70 07 45 63

De par la fonction attribuée par le CoPil, Daniel Houzé est le seul habilité à apporter une réponse officielle à toute question relative aux opérations électorales.